

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 SEPTEMBRE 2018

## Création d'un poste d'adjoint technique

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique afin de renforcer les services techniques de la Commune,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1er octobre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1er octobre 2018

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

## SIEPAVEO

### Transfert de l'emprunt n°070125 n°37 Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le SIEPAVEO n'est plus compétent sur le bien bâtiment des saisonniers et qu'il convient donc de transférer à la Commune l'emprunt qui avait été fait par le syndicat pour financer la réalisation de cet équipement sur la Commune d'Oz.

Elle précise qu'il s'agit de l'emprunt n°070125 contracté par le SIEPAVEO auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes le 18 juin 2007.

Un avenant va être signé afin de formaliser ce transfert d'emprunteur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de l'emprunt ci-dessus mentionné du SIEPAVEO vers la Commune d'Oz

APPROUVE les termes de l'avenant de transfert

AUTORISE le Maire à le signer tous les documents nécessaires à la formalisation de ce transfert.

### Transfert de l'emprunt n°319843 n°32 Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'emprunt n°319843 contracté par le SIEPAVEO auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes le 29 juillet 2004 18 juin 2007 et son avenant signé le 15 septembre 2008.

Elle indique que ce prêt concerne la réalisation d'aire de stationnement et que le SIEPAVEO n'est plus compétent sur ces biens.

Un avenant va donc être signé afin de formaliser le transfert d'emprunteur.